# Descriptif type : Allura puzzle

Revêtement de sol PVC en dalles plombantes en pose totalement libre, dotées d'un système d'accroche en queue d'aronde.

Fourniture et pose de dalles PVC en pose totalement libre. Le revêtement de sol PVC compact d'une épaisseur de 5 mm imprimé à couche d’usure de 0,70 mm d’épaisseur sera de conception et fabrication 100 % européenne à partir d'une technologie sans phtalate.

Le revêtement offrira une résistance au poinçonnement d'~ 0,05 mm et d'une stabilité dimensionnelle ≤ 0,05 %. Les émissions de COV seront < 20 µg/m3.

Sa structure et sa masse surfacique permettront une pose totalement libre. Il sera doté d’un traitement de surface PUR facilitant l’entretien et permettant d’éviter toute métallisation durant toute la durée de vie du produit. Il bénéficiera impérativement d’une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant\*).

Les chutes de pose peuvent être collectées via notre programme de recyclage Forbo Tournesol hors ancien support amianté.

**Mode de pose**  
  
Revêtement de sol PVC en dalles plombantes en pose totalement libre, dotées d'un système d'accroche en queue d'aronde  : mise en œuvre selon les règles de l’art dans le respect du NF DTU 53.12 et selon les préconisations du fabricant.

Dans le cas d’une pose sur dallage en terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-remontée d’humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12.

L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : plinthes, plinthes complètes ou plinthes décoratives PVC.

Entretien

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant. La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

**Données environnementales**  
  
• Taux d’émission de TVOC < 20 μg/m3, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).

• Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH\*\*.

• Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.

• Envers 100 % PVC.

*\* L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). \*\* Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.*